

Le développement local au Québec : quelques enseignements pour l'Amérique latine¹

André Joyal,

Professeur d'économie à l'Université du Québec à Trois-Rivières (andre_joyal@uqtr.ca)

<Dans les pays industrialisés occidentaux il n'y a pas d'État plus centralisé que le Québec!> Cette affirmation pour le moins radicale, exprimée lors d'un colloque sur le développement local à Lyon en 1986, est due à un urbaniste français qui venait de bénéficier d'un stage d'un an au ministère des Affaires municipales à Québec. À ses yeux, il était inconcevable que le sort d'un village situé à quelque mille kilomètres de la capitale dépende de la volonté des autorités gouvernementales. En prenant en considération que le gouvernement du Québec à la fin de 2001, et à nouveau un an plus tard, prenait une décision qui devait influencer de façon définitive le sort de deux petites collectivités de la Gaspésie*, l'évolution des faits semble donner raison à cet observateur. Et pourtant, autant au niveau des instances gouvernementales que des organismes représentatifs des populations vivant en régions non-métropolitaines, on ne cesse d'évoquer l'éventualité d'une plus grande décentralisation susceptible d'offrir à ces populations une meilleure emprise sur leur destinée socio-économique. Force est de reconnaître, par ailleurs, que si depuis environ un quart de siècle il a été maintes fois fait allusion à la nécessité d'offrir aux régions une plus grande marge de manoeuvre dans la maîtrise de leur avenir, rarement on s'est risqué à préciser la forme que prendrait cette décentralisation.

Aucune réforme administrative majeure n'a été mise de l'avant durant le dernier tiers du XX^e siècle. Dans les pages qui suivent on verra, néanmoins, quelle forme et quelle importance a prise l'implication des populations locales à travers la prospective territoriale à la faveur de nouvelles possibilités mises à leur disposition. Il sera fait allusion à des structures relevant de l'un et l'autre deux paliers supérieurs de gouvernement (fédéral et provincial) ainsi que de l'entrée en vigueur à la fin de 2001 d'une politique nationale de la ruralité. Auparavant, une mise en situation s'impose afin de bien comprendre l'étendue des possibilités qui s'offrent aux différents acteurs concernés.

Le Québec représente une des dix provinces de la confédération canadienne créée en 1867. Malgré les revendications d'un plus grande autonomie, pour ne pas parler de souveraineté pour le Québec, les partisans du maintien du statu quo ne manquent pas d'évoquer, à tort ou à raison, que la fédération

¹ Ce texte s'inspire de la publication suivante : Joyal, A., *Le développement local: comment stimuler l'économie des régions en difficulté*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2002.

canadienne est l'une des plus décentralisées au monde. Les grands pouvoirs du gouvernement central (Ottawa) se rapportent essentiellement aux affaires extérieures, au commerce international, à la défense et à la monnaie tout en cherchant, à travers une forme de péréquation, à redistribuer la richesse parmi les provinces les moins favorisées. Il revient aux provinces d'assumer la responsabilité des secteurs les plus exigeants financièrement: santé, éducation, affaires sociales, affaires municipales. En réalité, les deux paliers de gouvernement interviennent dans tous les secteurs d'activité. On retrouve ainsi pour l'ensemble du Canada 10 ministères de l'Agriculture et autant de ministères de l'Industrie et du commerce et de la Santé alors que le gouvernement fédéral a aussi ses propres ministères pour les mêmes secteurs ce qui ne manque pas semer à la fois la confusion et l'irritation des partisans de l'autonomie provinciale. Pour leur part, les municipalités, dont la création ou la disparition est une prérogative des provinces, possèdent un pouvoir d'intervention dans onze champs de compétence parmi lesquels on trouve les finances municipales, l'environnement, l'organisation territoriale, le transport, l'urbanisme, la sécurité etc. C'est dans un tel contexte que la décentralisation administrative, devant faciliter les opérations de développement local, s'exerce au Québec. C'est à dire, dans un contexte où le gouvernement au pouvoir à Québec hésite à offrir davantage de prérogatives aux différentes régions administratives (au nombre de 17). En effet, il lui importe d'éviter de laisser le champ libre au gouvernement fédéral toujours empressé de se montrer indispensable en laissant voir qu'il n'est surtout pas question de procéder à un nouveau partage de pouvoir entre les instances fédérale et provinciales

Le Québec en capsules*

Doté d'un territoire qui fait trois fois celui de la France et cinq fois celui du Japon, situé entre le 45° et le 60° de latitude, les quelque 7.5 millions de Québécois, en 2002, se répartissent à 80% sur les rives du fleuve Saint-Laurent. En fait, seulement 35 000 personnes occupent les deux tiers du territoire qui forme la zone nordique. Une situation qui confère une densité de population équivalente à 4 ha/km² en comparaison avec les États-Unis qui en compte 30, alors que la France et le R-U en ont respectivement 108 et 245/km². Avec un taux de croissance démographique de 0,4% le Québec ne devance à ce chapitre que l'Allemagne et l'Italie qui affichent un taux de croissance de 0,2%. Le produit intérieur brut du Québec en 2001 est de l'ordre de 195 Milliards US\$ ce qui donne un revenu personnel par habitant en parité de

* Chandler et Murdochville toutes deux situées dans le golfe du Saint-Laurent.

* www.gouv.qc.ca

pouvoir d'achat, pour la même année, de 16 286US\$ alors que les ÉUA et la France affichent respectivement 26 4448US\$ et 17 44US\$.

Longtemps considéré comme un pays riche en matières premières non transformées sur place, le Québec, dans une certaine mesure, a pu se voir comparer à une économie sous-développée*. Les choses ont beaucoup changé depuis un demi-siècle car le secteur primaire, soit l'agriculture, la forêt et les pêches ne représentent que 1.8% du PIB et n'occupe que 2,5% de la main-d'œuvre active. Le secteur des services, avec 76% des emplois, occupe la part du lion.

L'évolution de la stratégie économique

Pendant les décennies 1960 et 1970, économistes, urbanistes, sociologues et géographes, québécois comme canadiens ont abondamment écrit sur développement régional en mettant l'accent sur l'action combinée de l'État et de la grande entreprise. Or, le retournement de la conjoncture économique, au début des années 1980, stimulé par les deux chocs pétroliers et le phénomène de mondialisation accompagné du fléau des fermetures d'entreprises, a forcé l'émergence d'une vision différente en matière de développement économique. Les stratégies appuyées sur les méga-projets visant surtout et avant tout à exploiter les richesses naturelles ont laissé place à de nouvelles avenues axées sur la diversification de l'économie à travers la petite et moyenne entreprise et l'entrepreneuriat local. Ainsi, au Québec comme ailleurs, autant dans les quartiers urbains que dans les villes d'importance moyenne et dans les régions non-métropolitaines, on s'est mis à insuffler un dynamisme nouveau par la mise en valeur des ressources humaines, physiques et financières des collectivités. Avec le temps, le concept développement local s'est substitué à celui de développement régional en se rattachant à la notion généralement acceptée de développement durable.

L'expression d'une solidarité émanant de différents partenaires désireux de mettre en valeur les ressources humaines, financières et physiques de leur milieu afin de créer des emplois, tout en exerçant un certain contrôle sur les moyens pour y parvenir, confère au développement local toute sa spécificité. On s'éloigne ainsi de la signification que l'usage donne à l'expression *local development* aux États-Unis. En effet, celle-ci n'a, généralement, qu'une connotation spatiale et se rapporte avant tout à des initiatives

* À la frontière avec les ÉUA, dans les années 1950, un panneau réclame annonçait la main-d'œuvre la meilleure marché en Amérique du Nord, alors que le premier ministre de l'époque se vantait de pouvoir vendre le minerai de fer aux ÉUA au montant d'un cent la tonne...

visant la satisfaction d'intérêts particuliers. L'évocation d'une stratégie de développement s'appuyant sur l'entraide, la solidarité, le respect de l'environnement ou la volonté de favoriser un développement plus humain, par l'intermédiaire de petites entreprises, se rapproche plutôt des expressions *neighborhood development* ou *Community-based economic development* communément employées dans les pays anglo-saxons.

C'est le refus d'assujettir le sort de quartiers urbains ou de régions économiquement faibles aux aléas du marché qui favorise l'adoption d'une stratégie volontariste accompagnée d'un certain interventionnisme étatique. Reconnaître que l'heure n'est plus à l'État-providence n'est pas synonyme d'un appui au désengagement de l'État tel que le recommande le courant néo-libéraliste. Au contraire, à l'intérieur d'une stratégie de développement local, l'État s'engage à collaborer dans un cadre d'intervention partenariale avec divers acteurs impliqués dans les collectivités locales. Si un excès d'État étouffe les initiatives, on sait qu'un État trop faible, par ailleurs, limite considérablement les chances de réussite de toute initiative. Il faudra donc, pour l'Afrique de l'Ouest, parvenir à trouver une situation de moyen terme ou de compromis de manière à ce que les acteurs locaux ne soient pas laissés à eux-mêmes. C'est ici que l'expérience Canadienne ou québécoise s'avère utile comme enseignement pour l'Amérique latine autant en ce qui regarde le développement local et celui désigné par l'expression <développement communautaire>.

Une confusion à éviter

En Europe (surtout lorsque l'on parle de communauté européenne), on rencontre fréquemment l'expression <développement communautaire> en faisant allusion à des initiatives à portée économique, parfois de grande envergure, impliquant diverses communautés ethniques intra ou trans-frontalières. Dans les pays anglo-saxons l'expression *community development* a une toute autre portée. Elle a en commun avec le développement local le fait de se rapporter à des initiatives sur un territoire de petite dimension (on se situe à l'échelon méso-économique) au sein d'une collectivité donnée. Cependant, le fait de fortement privilégier la finalité sociale par rapport à la finalité économique lui confère une particularité propre. Cette priorité peut prendre la forme d'initiatives destinées à des catégories de travailleurs en marge du marché régulier du travail; femmes chefs de famille, jeunes peu scolarisés, anciens repris de justice, etc. Également le fait de créer des entreprises dite communautaires plutôt que de

favoriser la création d'entreprises privées à but lucratif représente une autre distinction notoire. Ainsi ces entreprises se distinguent par:

- _ la volonté de la part d'une collectivité de générer des activités utiles dont les retombées sont à la fois économiques et sociales;
- _ la recherche d'une réponse à des besoins identifiés par leurs membres;
- _ la mise en opération d'une gestion participative;
- _ la promotion dans leur structure et leur pratique de valeurs de justice sociale visant l'élimination de la discrimination et de l'oppression.

Le développement communautaire ainsi conçu se caractérise donc par l'idée **de la prise en charge** avec une plus forte attention aux objectifs sociaux par rapport aux objectifs économiques et par un préjugé favorable envers les entreprises à gestion participative. Ainsi, il est défini comme une stratégie globale de revitalisation socio-économique d'une communauté marginalisée. Le développement communautaire valorise les ressources locales et le recours à des nouvelles solidarités. Ses organisations et ses institutions sont contrôlées démocratiquement (entreprises de type non traditionnel) par des représentants de la collectivité qui facilitent sa représentation auprès des institutions extérieures¹. À Montréal, pas moins de huit corporations de développement économique communautaire (CDEC) et environ une trentaine sur l'ensemble du territoire québécois, à l'image des quelque 3 000 *community development corporations* des ÉUA, se distinguent en promouvant avant tout des initiatives reliées à ce que l'on désigne comme étant l'économie sociale et solidaire.

Le développement local se distingue par l'importance accordée à la création d'emplois à partir d'initiatives liées à la promotion de l'entrepreneuriat privé et à des mesures de développement de l'employabilité de la population dans un cadre de concertation ou d'intervention partenariale. Il se rapporte à une stratégie par laquelle des représentants locaux des secteurs privé, public ou associatif travaillent à la valorisation des ressources humaines, techniques et financières d'une collectivité en s'associant au sein d'une structure de travail, privée ou publique, dotée d'un objectif central de croissance de l'économie locale. En fait, trois mots ou concepts en résument la représentation: global, territorial et la rencontre de l'ascendant et du descendant.

¹ Tremblay, D. G. et Fontan J. M., *Le développement économique local*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1994.

En effet, le développement local doit reposer sur une **vision globale** ne se limitant pas uniquement à l'économique. Le social, la culture ou tout ce qui se rapporte à la société de façon générale ne peut se soustraire à son approche. Il intervient à l'échelon d'un territoire. Comme il a déjà été entendu: *«Organisons-nous et nous allons ainsi nous définir un territoire.»* Car, bien sûr, faire du développement local c'est avant toute chose s'organiser, ou se doter de moyens d'intervention sur un espace bien délimité. Mais à quel échelon? On pense à une ère géographique composée d'un certain nombre d'administrations locales qui bénéficient d'une base économique commune, ce qui permet de comprendre que les termes «régional» et «local» s'utilisent indifféremment par certains auteurs. Pour sa part, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) dans le cadre de son programmes LEEDS définit le «local» comme un espace ayant une identité, et une dynamique propres, des spécificités qui entretiennent des relations d'interdépendance avec des espaces plus vastes (régional, national, mondial) dans lesquels il s'insère. En son temps, le Conseil économique du Canada utilisait le terme de <local> en référence à des aires géographiques se rapportant à des municipalités ou des groupes de municipalités dans lesquelles la population dispose d'un ensemble d'institutions et partagent une infrastructure commune. Se retrouvent ici l'espace couvert, au Québec, par une Municipalité Régionale de Comté (MRC), ou celui correspondant à l'un des quelque 300 «pays» français ou encore aux quelque 215 projets LEADER à travers l'Union européenne.,

Enfin, comme tout ne peut venir de la base, comme l'État doit conserver son rôle de facilitateur, de pourvoyeur d'information et d'arbitre, on peut affirmer qu'il n'y a pas de développement local sans la rencontre de l'ascendant et du descendant. Sans initiative de la base, il est inutile pour les pouvoirs centraux de penser intervenir et l'inverse est vrai. À chacun ses responsabilités. Et c'est bien ce qui se fait par l'entremise de deux structures appelées à jouer le même rôle sur une bonne partie du territoire québécois.

Deux structures légères en action

1_ Les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC)

C'est bien avec une intention de diminuer l'intervention de l'État dans l'économie qu'en 1986, le gouvernement conservateur à Ottawa, en pleine mouvance néo-libérale, a mis sur pied un programme destiné aux micro-régions non-métropolitaines où le taux de chômage excédait la moyenne nationale. En ayant en vue une meilleure prise en main de leur destin de la part des communautés locales fortement

affectées par les difficultés économiques, le gouvernement d'alors prit la résolution d'offrir un appui pour une durée ne devant pas excéder cinq ans. Leur utilité a forcé la reconduction du programme. Ainsi, dix ans plus tard, 260 SADC étaient en opération à travers le pays dont 54 au Québec. Ce programme innovateur qui n'a pas tardé à s'attirer les commentaires favorables des partisans d'un développement dit endogène ou par le bas, et qui devrait servir d'inspiration pour les pays en voie de développement, tire profit de la contribution d'une gamme variée d'acteurs à l'intérieur des milieux concernés. On espérait ainsi parvenir à favoriser un processus de développement local en fournissant une assistance financière à des organismes de soutien investis du mandat d'évaluer les forces et les faiblesses de leur territoire d'affectation et de proposer un plan de développement en recourant à la planification stratégique ou à ce que l'on désigne depuis peu par l'expression, «prospective territoriale». La contribution volontaire de différents acteurs identifiés aux forces socioéconomiques du milieu à l'intérieur du conseil d'administration vise la mise en commun des idées et des efforts tout en évitant de déboursier des sommes importantes. La démarche consiste à faire du plan de développement un projet émanant véritablement de représentants des forces vives locales. Chaque partenaire est ainsi appelé à jouer un rôle dans l'orientation économique de son milieu d'appartenance.

Le programme se caractérise par les deux éléments suivants:

- _ la formation et la création d'emplois font l'objet d'un partage de responsabilité entre les gouvernements et le secteur privé et doivent être favorisées à partir d'un soutien à la petite entreprise et à l'entrepreneuriat;
- _ les mesures favorisées doivent faire preuve d'innovation, de flexibilité et d'une adaptation aux besoins du milieu, être simples, faciles à mettre en application et éviter les doubles emplois.

En conséquence, le programme cherche à conjuguer les efforts des différents paliers de gouvernement, du monde de l'entreprise, des syndicats, et du secteur associatif en vue d'accroître les chances des régions éloignées des grands centres urbains à trouver place au soleil dans un monde de plus en plus marqué par la globalisation de l'économie. Cette structure d'appui au développement local fait la preuve d'une capacité de sensibiliser et surtout de mobiliser diverses ressources humaines de leur environnement immédiat dans la plupart des cas. Les faits révèlent que dans la mesure où on leur en offre la possibilité, en leur laissant l'autonomie requise pour élaborer et mettre en application un plan stratégique défini par elles, les SADC savent satisfaire aux exigences de leur mandat. L'expérience des

SADC permet de mieux cerner les potentialités économiques d'une petite région, de recourir à meilleur escient aux contributions des différents acteurs et d'avoir une vision d'ensemble la plus juste possible des mécanismes pouvant favoriser une dynamique nouvelle.

2_ Les centres locaux de développement

Les subtilités du fédéralisme canadien se vérifient parfois à travers les programmes gouvernementaux. C'est en avril 1997 que le gouvernement du Québec a rendu public l'énoncé intitulé *Politique de soutien au développement local et régional* qui devait conduire à la création de 110 Centres de développement local (CLD). Mise à part la concession aux CLD de moyens financiers moins importants que ceux dont disposent les SADC, on ne peut déceler dans leur action une approche différente de celles-ci. D'un concept d'État-partenaire - imaginé au début des années 1980 - détenant davantage de responsabilités, on passa ainsi au concept d'État-accompagnateur, une situation moins contraignante pour des autorités gouvernementales forcées de mettre leurs interventions traditionnelles en considération. Les 17 régions administratives et les 96 Municipalité Régionales de Comté (MRC) se sont ainsi vues investies de la responsabilité, à leur tour, de s'initier à l'art de la prospective territoriale. Cependant, leurs moyens financiers demeurent toujours en grande partie l'apanage du gouvernement du Québec qui se garde bien d'accorder aux régions une plus grande autonomie.

En fait, le principal objectif des CLD consiste à offrir un guichet multi-services pour le bénéfice de l'entrepreneuriat sous la gouverne d'un conseil d'administration représentatif des forces vives du milieu concerné à savoir celui de la MRC qui constitue leur espace d'intervention. Les responsabilités et mandats des CLD sont, entre autres:

- _ d'élaborer un plan local d'action en matière de développement de développement économique et de développement de l'emploi;
- _ de définir toute stratégie locale liée au développement de l'entrepreneuriat et des entreprises, incluant les entreprises de l'économie sociale;
- _ de servir de comité aviseur auprès du Centre local d'emploi (CLE);
- _ de remplir tout autre mandat que le gouvernement pourrait lui confier.

Au plan d'action correspond l'acronyme PLACÉE (Plan local d'action concerté pour l'économie et l'emploi). Il consiste à :

- _ poser un diagnostic le plus complet possible de la réalité socio-économique du territoire concerné;
- _ définir des objectifs et dégager des priorités d'intervention pour l'économie et l'emploi;
- _ élaborer des stratégies locales et des moyens d'action adaptés aux objectifs et priorités identifiées.

Les modestes moyens financiers mis à la disposition des CLD retiennent l'attention. Existents-ils pour gérer des programmes de développement local suite à une réorganisation des services publics? Ou au contraire, comme on le souhaite, peuvent-ils vraiment animer une dynamique locale? Une réponse positive à cette dernière interrogation implique que les CLD feraient davantage que répondre au mandat confié par l'État consistant à mettre sur pied un guichet unique multiservices à l'entrepreneuriat. Le développement local représente beaucoup plus que la simple fourniture de services. Il implique une mobilisation et une concertation en vue de la prise en charge collective des milieux. Et c'est bien ce que sont appelés à faire à la fois les CLD (et parfois les SADC) dans le cadre de la politique nationale de la ruralité.

Les pactes ruraux

Pendant des années, le lobby servant la défense des intérêts des milieux ruraux a revendiqué à cors et à cris une politique globale de la ruralité en y voyant une condition *sine qua non* de la survie de centaine de villages menacés de désertification. En effet, à l'image de la situation observée en France au sein de la diagonale aride qui va de Perpignan à Lille, le Québec rural, surtout dans les régions les plus éloignées des centres urbains, présente une situation des plus inquiétantes: vieillissement de la population, migration des jeunes, fermeture des écoles et de divers services de proximité essentiels. En présence de l'effritement du tissu socio-économique, une intervention majeure s'imposait. Elle prit la forme, à la fin de 2001, de ce que l'on a désigné comme étant la Politique nationale de la ruralité. Elle implique une entente formelle entre le gouvernement et chacune des MRC ciblées, celles-ci étant responsables de la gestion de l'enveloppe budgétaire allouée suite à la signature d'un pacte dit pacte rural un peu à l'image des pactes structureaux de l'Union européenne.

Ces pactes, adoptés à partir d'une opération de prospective territoriale à l'échelle de chaque MRC rurale visent:

- _ le maintien ou le retour des jeunes et des familles;
- _ l'amélioration de l'offre et de la disponibilités des services;

- _ le développement de nouveaux produits et de nouvelles entreprises;
- _ le soutien à l'entrepreneuriat individuel ou collectif(économie sociale et solidaire).

Évidemment, le plan d'action proposé par les acteurs locaux doit prendre en compte les plans déjà en existence au sein de la MRC. C'est pourquoi une coordination doit se faire avec le CLD en place. L'approche favorisée se veut souple et flexible à travers une gouvernance locale basée sur le partenariat avec les acteurs en place.

Comme il s'agit d'une politique globale tous les ministères sont appelés à intervenir: de la santé aux transports en passant par l'éducation, l'immigration, la culture et l'habitation. On devine l'importance du défi d'offrir en régions éloignées des services de soins de santé de première qualité de même que des conditions d'enseignement similaires à celles offertes en milieu métropolitain. Invité à se partager un montant de 90 millions de \$, les MRC invitent les forces vives de chacun de leur village de dresser un bilan des priorités. Celles-ci sont alors cheminées à l'échelon de la MRC où, lors d'une rencontre qui réunit en moyenne 120 personnes, on départage les priorités et prépare l'entente à signer avec le gouvernement. Moins de neuf mois après l'adoption de la loi, plus d'une cinquantaine de pactes ruraux furent ainsi signés. On y voit une preuve de la part des instances locales de bien vouloir profiter de l'occasion ainsi offerte de prendre en main, autant que faire se peut, leur avenir immédiat.

Le revers de la médaille.

Dans un numéro récent de la revue québécoise *Organisations et Territoires*, deux universitaires, bien connus par leurs écrits sur le monde rural québécois, présentent un point de vue pessimiste sur les structures mises en place ces dernières années en vue de dynamiser les milieux ruraux ainsi que sur la Politique nationale de la ruralité². En ce qui regarde cette dernière, l'un et l'autre conviennent que 90 millions de \$ canadiens répartis sur 5 ans entre 1 000 localités représente à peine 11.25\$ par personne. C'est une goutte d'eau dans l'océan des problèmes qui assaillent les milieux ruraux québécois. Les moyens mis en place pour atteindre les objectifs poursuivis sont nettement insuffisants. Ainsi C. Dugas écrit que la Politique nationale de la ruralité est insuffisante pour ramener dans la voie de la prospérité et de

² Vachon, B., Ruralité en Péril, Dugas, C., La Politique québécoise de la ruralité, Vol 12, No 2, Printemps- été 2003. Université de Sherbrooke et Université du Québec à Chicoutimi.

la croissance démographique les centaines de municipalités qui vivent depuis des décennies un implacable processus de déstructuration.

Pour sa part B. Vachon reproche à cette politique de la ruralité l'absence d'arrimage à une vigoureuse politique de développement régional essentielle à l'obtention d'effets sensibles à moyen et long termes. Quant aux SADC et autres CLD, à ses yeux, les résultats sont minces en regard des attentes et de l'ampleur des défis à relever. Sans une vigoureuse volonté politique d'assurer l'occupation dynamique du territoire par des programmes majeurs d'investissements en infrastructure, en équipement et services appropriés, sans retirer des fonds aux régions centrales pour les redistribuer aux régions les moins favorisées, pour cet auteur, le développement local est condamné à entretenir l'espoir et à se cantonner dans des *success stories* ponctuelles et souvent éphémères. Ce sont là des propos bien pessimistes, mais qui, il faut en convenir, ne manquent pas de pertinence.

Cependant, je dirais que l'on apprend de toute expérience et que l'histoire du développement local au Québec est encore bien jeune. Pour avoir eu la possibilité de participer à deux opérations de gouvernance locale dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité où, dans un des cas, une SADC a accepté de travailler main dans la main avec le CLD de sa micro-région, il m'a été donné d'assister à des échanges inconcevables il y a vingt ans. C'est en donnant la chance aux gens de participer au processus décisionnel conduisant à des initiatives susceptibles de toucher leur quotidien que l'on en fait des citoyens plus responsables. Faut-il s'étonner qu'il y a à peine dix ans je recevais un appel d'un maire d'un village qui s'informait si les élus à son échelon avaient une responsabilité en matière de développement économique? Il ne viendrait pas à l'esprit d'aucun élu municipal de se poser une telle question à l'aube du XXI^e siècle.

Conclusion

L'utilité des initiatives de développement local reliées à la création ou à la consolidation d'emplois n'est plus à démontrer, mais elles ne constituent pas la panacée de tous les maux qui affligent les vieux quartiers urbains et le monde rural. Si les victimes de la mutation économique en cours doivent miser plus sur leurs propres forces, il ne faut pas faire un usage abusif du slogan : «Prenez-vous en main!». Car, dans bien des cas, les espoirs déçus ou les désillusions risquent d'être au rendez-vous. Les responsables gouvernementaux, au Nord comme au Sud, doivent, en conséquence,

fournir un encadrement de départ adéquat. Le manque d'information représente l'un des principaux handicaps des collectivités éloignées des grands centres. Pour pallier l'insuffisance d'institutions financières, d'enseignement et de recherche ou de toute forme de synergie territoriale, il importe d'implanter des organismes de soutien dont l'une des fonctions consiste à véhiculer l'information dont les acteurs locaux se trouvent trop souvent privés. C'est ce qu'il faut pour l'Amérique latine

En ce qui regarde le milieu rural, on a longtemps cru que son développement était tributaire de la disponibilité des ressources naturelles ou d'une capacité nouvelle d'utiliser les diverses potentialités de l'environnement immédiat. Aujourd'hui, de plus en plus, l'on tend à affirmer que ce n'est pas la ressource qui crée le projet mais le projet qui crée la ressource. L'expérience québécoise dégage que l'insuffisance de moyens financiers n'est pas le problème numéro un. Les exemples ne manquent pas, en milieu rural, où l'on a su mobiliser des épargnes considérables lorsqu'un projet est porté par des promoteurs crédibles et que les chances de réussite apparaissent suffisamment élevées. Mais pour convaincre les sceptiques et pour s'assurer de ne pas susciter de faux espoirs, il importe de bien évaluer les expériences passées et en cours pour s'assurer d'en retirer les enseignements qui faciliteront, pour d'autres acteurs, l'engagement dans ce véritable parcours du combattant que représente toute stratégie de développement local.